



GHW-004-2018 - Formulaire de demande pour l'aide financière

L'Office administre le Programme d'aide financière aux participants (le « PAFP ») indépendamment du processus d'audience. Des fonds sont offerts aux groupes autochtones, aux particuliers ayant un intérêt local direct et aux regroupements sans but lucratif non reliés à l'industrie qui participent à titre d'intervenants. Un processus de financement simplifié a été approuvé pour cette audience afin de réduire le fardeau administratif. Le montant maximal pour faciliter la participation à l'audience est de 40 000 \$ ou 6 000 \$, respectivement, pour les groupes et particuliers admissibles. Pour un complément d'information sur le PAFP et le remboursement de frais admissibles, visitez le www.neb-one.gc.ca/pafp ou communiquez avec un coordonnateur au numéro 1-800-899-1265.

Les personnes souhaitant obtenir une aide financière sont priées de remplir ce formulaire et de le faire parvenir par courriel à pfp-pafp@neb-one.gc.ca ou par télécopieur au 1-877-288-8803, **d'ici le 11 janvier 2019.**

1. Demandeur

Nom de la personne morale ou du particulier demandant une aide financière

N° d'entreprise de l'ARC ou n° de bande

Adresse 1 [numéro, rue, app. et ville]

Adresse 2 [province, code postal et pays]

Téléphone

Télécopieur

Courriel

2. Aide financière demandée

Veillez indiquer le montant de l'aide financière que vous souhaitez obtenir : _____ \$

Les groupes admissibles peuvent demander un maximum de 40 000 \$ et les particuliers, de 6 000 \$.

3. Personne-ressource principale pour le financement

Nom et poste de la personne avec qui le PAFP peut communiquer au sujet du financement

Téléphone

Télécopieur

Courriel

4. Signataire autorisé pour le financement

Nom et poste de la personne autorisée par le demandeur à signer l'entente de contribution

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Important

Si une aide financière vous est accordée, le personnel du PAFP vous fera parvenir une entente de contribution à signer. Après que les deux parties auront signé, l'information transmise servira à l'administration de l'aide financière conformément au PAFP de l'Office, qui prévoit la divulgation publique du montant accordé. Le PAFP est un programme de remboursement; vous devez présenter des demandes de remboursement pour les frais admissibles engagés avant de toucher tout paiement.

Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous nous fournissez serviront au traitement de votre demande dans le cadre du PAFP en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. L'information transmise l'est sur une base volontaire, mais des données manquantes pourraient avoir une incidence sur notre capacité de communiquer avec vous. Vos renseignements personnels seront protégés en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez accéder à ces renseignements et les modifier au besoin. Pour en savoir davantage sur l'accès aux renseignements en possession de l'Office, communiquez avec son coordonnateur à la vie privée, à l'adresse DLATIPCoordinator@neb-one.gc.ca, en précisant qu'il s'agit du fichier de renseignements personnels PPU 025.